Établissement d'enseignement artistique

Jouer ensemble !

Prendre plaisir !

Se former !

RochelaMusique n°107 – juin 2019

Journal du C2M de Roche la Molière

Inscriptions rentrée 2019/20

Lieu de vie artistique par excellence, notre établissement est ouvert à tous dès l'âge de 3 ans !
Du jardin musical en passant par la formation musicale, les pratiques instrumentales, les ateliers sans oublier le cœur de notre projet d'établissement : les pratiques collectives, l'équipe pédagogique et administrative sera heureuse de vous accueillir.
Au C2M nous sommes à votre écoute !

Renseignements et inscriptions :

- **LUNDI 17, 24 juin, 1 juillet, 26 août et 2 septembre de 16h30 à 19h00**
- **MERCREDI 5, 12, 19, 26 juin, 28 août et 4 septembre de 16h30 à 19h00**
- **JEUDI 6, 13, 20, 27 juin, 29 août et 5 septembre de 16h30 à 19h00**

La feuille d'inscription interactive et le mandat sont disponibles sur notre site : **www.rochelamusique.com**
C2M@rochelamoliere.fr : notre adresse mail pour vous inscrire et vous renseigner.

NOUS INVITONS LES « **ANCIENS ÉLÈVES** » A **S'INSCRIRE EN JUIN** AFIN DE GARDER LEUR PLACE ! ELLE SERA GARANTIE JUSQU'AU 1ER JUILLET SAUF, POUR LES ADULTES EXTÉRIEURS QUI NE PARTICIPENT PAS À UNE PRATIQUE COLLECTIVE DANS L'ÉTABLISSEMENT.

UNE VERSION PAPIER DE LA NOUVELLE FEUILLE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE EST DISPONIBLE AU BUREAU

Début des cours lundi 9 septembre 2019

Reprise des répétitions du Chœur mercredi 4 septembre à 19h30
Reprise des répétitions du Fil'Harmonie vendredi 6 septembre à 20h00

Recevez les notifications du C2M en téléchargeant l'application **ILLIWAP** ! Gratuite, anonyme, stéphanoise et utilisant peu d'énergie et de place elle vous permettra de recevoir les alertes de notre établissement en utilisant le QRCode ci-contre ou en composant le code émetteur **@C2M**

illiwap

Nous contacter :

Boulevard Blaise Pascal - 42230 Roche la Molière
Le C2M se trouve entre le gymnase de la Varenne et le Collège Louis Grüner.
secrétariat (Caroline SOARES) 04 77 50 44 73 - direction (Hervé FREYCENON) 06 07 76 39 95

Parcours « Découverte »

De 3 à 5 ans :	**Jardin Musical**	Mardi ou Jeudi de 16h45 à 17h30	avec Viviane CHARRETIER
À 6 ans :	**Éveil Musical**	Jeudi de 17h30 à 18h30	avec Viviane CHARRETIER

Dès 7 ans **Formation Musicale** pour les enfants (1C1) et, pour les ados/adultes dès l'entrée en 6ème (1CA1).

Voire, la **découverte d'un instrument** en cours individuel ou en atelier à partir de 5 ans.

Parcours « Ensemble »

Ce parcours permet de suivre une ou plusieurs **Pratique**(s) **Collective**(s) au sein de l'établissement.

Parcours « Diplômant » (cursus complet)

Formation Musicale + Formation Instrumentale + Pratique Collective (intégrée à la FM en cycle 1)

HORAIRES DES FORMATION MUSICALE

Formation Musicale 1er Cycle : Cycle des Apprentissages Fondamentaux

1C1	Cycle 1	Lundi	de 16h45 à 18h15	avec Christèle FREYCENON
1C1	Cycle 1	Mercredi	de 09h00 à 10h30	avec Christèle FREYCENON
1C2	Cycle 1	Lundi	de 17h45 à 19h15	avec Christèle FREYCENON
1C2	Cycle 1	Mercredi	de 10h00 à 11h30	avec Christèle FREYCENON
1C3	Cycle 1	Lundi	de 16h45 à 18h15	avec Viviane CHARRETIER
1C3	Cycle 1	mardi	de 16h45 à 18h15	avec Audrey GAYTON
1C4	Fin de Cycle 1	Lundi	de 17h45 à 19h15	avec Viviane CHARRETIER
1C4	Fin de Cycle 1	Mardi	de 17h45 à 19h15	avec Audrey GAYTON

Les élèves du cours 1C4 préparent et présentent l'examen départemental de fin de 1er cycle.

Formation Musicale 2ème Cycle : Cours de Culture et de Pratiques Musicales

2C1	Cycle 2	Mercredi	de 13h30 à 15h00	avec Audrey GAYTON
2C2	Cycle 2	Mercredi	de 14h30 à 16h00 dernier niveau obligatoire	avec Audrey GAYTON
2C3	Cycle 2	Mercredi	de 16h30 à 18h00	avec Audrey GAYTON
2C4	Cycle 2	Mercredi	de 17h30 à 19h00	avec Audrey GAYTON

Les élèves du cours 2C4 préparent et présentent l'examen départemental de fin de 2ème cycle

Formation Musicale pour Ados/Adultes

1CA1	Cycle 1	Samedi de 9h00 à 10h00	avec Audrey GAYTON
1CA2	Cycle 1	Samedi de 10h00 à 11h00	avec Audrey GAYTON
1CA3/4	Cycle 1	Samedi de 11h00 à 12h00	avec Audrey GAYTON

Matériel à avoir pour la Formation Musicale :

Une clef USB et un porte-vues (1C1,1C2,1C3,1C4, 2C1,2C2,2C3 et 2C4)

Des ouvrages sont prêtés par le C2M, merci d'en prendre soin s'il vous plaît.

Pour le Cycle II merci d'acheter l'ouvrage suivant : « la théorie de la musique » de Marie-Alice Charritat éditions Henry Lemoine (vous pouvez commander cet ouvrage, à la librairie de Roche la Molière, chez Atempo à Saint-Etienne …).

Pour la Formation Musicale une réunion de rentrée aura lieu le mercredi 4 septembre à 18h au C2M

FORMATION INSTRUMENTALE

Qui peut commencer un instrument ?

Les adultes, les ados et les enfants ! Pour les enfants, voici nos règles et conseils :

Pour la GUITARE et le CHANT nos professeurs prennent les élèves à partir de 7 ans.

Pour le PIANO, il est vraiment préférable d'attendre une année de Formation Musicale avant de commencer.

Pour le VIOLONCELLE, le VIOLON, la TROMPETTE, l'ACCORDINA, l'ACCORDÉON, la FLÛTE À BEC, le SAXOPHONE, les PERCUSSIONS et la CLARINETTE les élèves peuvent démarrer dès 6 ans (voire 5 ans dans certains cas).

Pour le TUBA, le TROMBONE et la FLÛTE TRAVERSIÈRE : début possible dès 7 ans. Ceci en même temps que l'enfant débute la FORMATION MUSICALE (IC1).

Discipline instrumentale	Professeurs	Jour(s) de cours
Violon	Isabelle TRIOLLIER	Mardi, Jeudi et Vendredi
Saxophone	David DECOUCHANT	Mercredi et Vendredi
Flûte traversière et à bec	Nathalie CHAVANNE	Jeudi et Vendredi
Violoncelle	Christèle FREYCENON	Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi
Piano (classique, jazz, accompagnement)	Valérie GONZALEZ	Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi
Piano (classique, jazz, accompagnement)	Audrey GAYTON	Lundi et Vendredi
Percussion	Sylvain JAILLARD	Mercredi et Vendredi
Guitare	Henry LEMAIRE	Lundi, Mardi et Mercredi
Accordéon-Accordina	Jérôme MAURY	Lundi et Vendredi
Clarinette	Viviane CHARRETIER	Mardi et Jeudi voire Lundi
Chant	Clotilde VACHER	Lundi, Mercredi et Jeudi
Trompette	Hervé FREYCENON	Mardi et Jeudi
Trombone et Tuba	Shuai ZHAO	Vendredi

Concernant la formation instrumentale, les professeurs contacteront les **élèves inscrits** afin de définir un horaire de cours. Les « **anciens élèves » des classes instrumentales** doivent impérativement s'inscrire en **juin** ! Au-delà les places seront considérées comme « vacantes ». Les professeurs feront leur possible pour satisfaire en priorité les élèves qui jouent dans les orchestres afin de leur éviter un déplacement supplémentaire.

ATELIERS

Ateliers de Musiques Actuelles :
Avec Valérie GONZALEZ : MARDI et JEUDI à partir de 19h. Horaires et groupes à définir avec Valérie GONZALEZ.

Ateliers de Technique Vocale :
- Allons Z'Enfants jeudi de 17h30 à 18h30 avec Clotilde VACHER
- Les Z'Ados mercredi de 16h00 à 17h00 avec Clotilde VACHER
- Sing to Swing (Gospel, Swing et Musiques du monde) lundi de 19h30 à 21h00 avec Clotilde VACHER

Ateliers instrumentaux : Horaire à définir avec les professeurs.

Atelier « préparation de l'option musique au bac » (à confirmer à la rentrée) : avec Jérôme MAURY.

PRATIQUES COLLECTIVES

Chœur pour Adultes : Mercredi de 19h30 à 21h00 Clotilde VACHER, Audrey GAYTON et Hervé FREYCENON
Chœur Entre-temps pour séniors : Lundi de 10h30 à 11h30 Clotilde VACHER
Chorale pour Enfants : Elle est intégrée au cours de FM niveaux 1C1, 1C2, 1C3 et 1C4.
Orchestre Fil'Harmonie junior : Jeudi de 18h00 à 19h00 Hervé FREYCENON
Orchestre de Chambre : Vendredi de 20h00 à 21h45 Christèle FREYCENON
Orchestre Fil'Harmonie : Vendredi de 20h00 à 21h45 Hervé FREYCENON
Harmonie des Mineurs : Vendredi de 20h00 à 21h45 Sylvain JAILLARD et Hervé FREYCENON

Ensemble d'Accordéons « AccRocheNotes » : Lundi de 18h30 à 19h30 Jérôme MAURY
Ensemble de Guitares « Manouche-Band » : Mercredi de 19h15 à 20h00 Henry LEMAIRE
Ensemble de Guitares « Argutie » : Mercredi de 18h15 à 19h00 Henry LEMAIRE
Pour le **Celloband**, les **4'Zaccs,** les **Têtes-en-l'air,** … le fonctionnement sera défini par les enseignants.

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR/PÉDAGOGIQUE

En cas d'absence ou de retard d'un élève, les professeurs ne sont pas tenus de rendre ou remplacer le cours.

Règlement des cotisations ; le remboursement d'un cours non effectué par un professeur est ouvert au-delà de sa troisième survenance. Il est calculé au prorata temporise de la période de facturation concernée.

Un calendrier scolaire calqué sur celui du secondaire est donné en début d'année. Il précise les semaines de cours et les activités (concerts, moments musicaux, auditions, échanges …).

Prêt d'un instrument : le prêt se fait par contrat d'un an renouvelable en début d'année scolaire. L'instrument prêté doit être entretenu, assuré et rendu dans l'état initial. À partir de la deuxième année de prêt, les parents devront faire réviser l'instrument si nécessaire.

Les élèves adultes extérieurs pourront perdre leur place en cours individuel en cas de forte demande s'ils ne participent pas à une pratique collective dans l'établissement.

TARIFS 2019/20

tarifs sous réserve du vote du Conseil Municipal le 24 juin 2019

Au titre de la participation financière des familles

Pratique(s) Collective(s) uniquement :

70 €/an pour les rouchons et extérieurs

Chœur, Orchestre de Chambre, Ensemble d'accordéons, Fil'Harmonie junior, Manouche Band etc

Atelier(s) uniquement (ou Pratique Collective + Atelier) :

150 €/an pour les Rouchons et **200 €/an** pour les extérieurs.

Ceci concerne les Ateliers de Technique Vocale Sing-to-swing, les Z'Ados, Allons Z'Enfants, les Ateliers de Musiques Actuelles et les Ateliers instrumentaux.

COURS	Élèves de Roche la Molière	Élèves extérieurs
Jardin et **Éveil Musical** ou **Formation Musicale** seule	**180€/an** ou 60€/trimestre ou 18€/mois	**230€/an** ou 80+80+70€/trimestre ou 23€/mois
Instrument ou **instrument** + **FM**	**410€/an** ou 140+140+130€/trimestre ou 41€/mois	**500€/an** ou 170+170+160€/trimestre ou 50€/mois
2 instruments ou **2 instruments** + **FM**	**730€/an** ou 250+240+240€/trimestre ou 73€/mois	**860€/an** ou 290+290+280€/trimestre ou 86€/mois

Les **pratiques collectives** et **ateliers** sont gratuits pour celles et ceux qui suivent un **cours**.

Réductions uniquement pour plusieurs élèves en **cours** :

- 2 élèves en cours **- 30 €**
- 3 élèves en cours **- 80 €**
- 4 élèves en cours **- 120 €**
- 5 élèves en cours **- 160 €**

Nouveauté 2019

Bonus paiement par pass-loisirs : déduction supplémentaire de **50 €/élève**

Possibilités de régler par :

- Chèques vacances
- Pass-Loisirs-Rouchons
- chèques bancaires
- en numéraire
- Virement
- Prélèvement

Les chèques bancaires doivent être libellés à l'ordre du « **Trésor Public** ».

La cotisation se paie soit :

- En **une fois** : entre le 26 août et le 9 septembre.
- En **trois fois** : 1er versement entre le 26 août et le 10 sept. puis 2ème versement entre le 7 janvier et le 14 janvier et 3ème versement entre le 29 avril et le 6 mai.
- En **dix fois** : **de préférence par prélèvements s'il vous plaît**. Autrement obligatoirement le 1er lundi ou mardi de chaque mois soit aux dates suivantes (3 septembre, 1 octobre, 5 novembre, 3 décembre, 7 janvier, 4 février, 4 mars, 1 avril, 6 mai et 3 juin).

Le **tarif Rouchon** est appliqué aux élèves extérieurs qui participent régulièrement aux activités de ; L'Orchestre de Chambre, du Fil'Harmonie, de l'Harmonie des Mineurs, du Fil'Harmonie junior, de l'Ensemble d'Accordéons, des ensembles de Guitares et des ensembles instrumentaux.

HARMONIE DES MINEURS ROCHE LA MOLIÈRE

CENTRE MUSICAL MUNICIPAL Roche la Molière

Loire LE DÉPARTEMENT